

**Directives exécutoires relatives à
la procédure de qualification à l'examen final**

de l'Ordonnance sur la formation professionnelle du SEFRI du
1^{er} novembre 2013 et du plan de formation du 1^{er} novembre 2013

pour

**Coiffeuse CFC/Coiffeur CFC
Coiffeuse EFZ/Coiffeur EFZ
Parrucchiera AFC/Parrucchiere AFC**

Numéro professionnel 82014

Soumis pour prise de position le 17 novembre 2014 à la Commission suisse
du développement professionnel et qualité de Coiffeuse/Coiffeur édité par
coiffureSUISSE le 1^{er} janvier 2015.

Table des matières

1	But et objectifs	3
2	Bases	3
3	La procédure de qualification avec examen final, en aperçu	3
4	Les domaines de qualification, en détail	5
4.1	Domaine de qualification examen partiel	5
4.2	Domaine d'application travail pratique prescrit	6
4.3	Domaine d'application travail pratique prescrit	8
4.4	Domaine d'application culture générale	9
5	Note d'expérience	10
6	Données organisationnelles	10
6.1	Inscription à l'examen	10
6.2	Réussite de l'examen	10
6.3	Publication du résultat d'examen	10
6.4	Empêchement en cas de maladie ou d'accident	10
6.5	Répétitions de l'examen	10
6.6	Recours	10
6.7	Archivage	10
	Entrée en vigueur	10
	Notice sur le domaine de qualification connaissances professionnelles position 6 entretien professionnel oral	11-13

Annexe: Liste des modèles

Documents	Source
Procès-verbal de l'examen partiel	coiffure ^{SUISSE} www.coiffuresuisse.ch
Procès-verbal du TPP	coiffure ^{SUISSE} www.coiffuresuisse.ch
Procès-verbal des connaissances professionnelles orales	coiffure ^{SUISSE} www.coiffuresuisse.ch
Formulaire de notes de la procédure de qualification Coiffeuse CFC/Coiffeur CFC	Source SDBB CSFO www.pq.berufsbildung.ch/dyn/1579.aspx
Feuille de notes pour calculer la note d'expérience Feuille de notes de l'école professionnelle	Source SDBB CSFO www.pq.berufsbildung.ch/dyn/1579.aspx
Notices sur la procédure de qualification CFC (à partir du début de l'apprentissage 2014)	coiffure ^{SUISSE} www.coiffuresuisse.ch

1 But et objectifs

Les présentes directives de la procédure de qualification avec examen final (PQ) et leurs annexes concrétisent les dispositions contenues dans l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation.

2 Bases

Les directives de la procédure de qualification de la formation professionnelle initiale se basent sur:

- La loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr; SR 412.10), notamment les art. 33 à 41
- L'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr; SR 412.101), notamment les art. 30 à 35, l'art. 39 ainsi que l'art. 50
- L'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 sur les prescriptions minima de culture générale de la formation professionnelle initiale (SR 412.101.241), notamment les art. 6 à 14
- L'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de Coiffeuse/Coiffeur titulaire du certificat fédéral de capacité (CFC) du 1^{er} novembre 2013. Pour la procédure de qualification, déterminants sont notamment les art. 15 à 21
- Le plan de formation de l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale de Coiffeuse/Coiffeur titulaire du certificat fédéral de capacité (CFC) du 1^{er} novembre 2013. Pour la PQ, déterminante est notamment la Partie D
- Le manuel pour les expert/es d'examen de la procédure de qualification de la formation professionnelle initiale. Informations et instruments pour la pratique¹

3 La procédure de qualification avec examen final, en aperçu

La PQ établit si la personne apprenante ou candidate a acquis les compétences opérationnelles nécessaires à exercer une activité professionnelle efficace.

L'aperçu suivant représente les domaines de qualification y inclus la forme d'examen, la note d'expérience, les positions, chaque pondération, les notes éliminatoires (ces notes doivent être suffisantes) ainsi que les dispositions sur l'arrondi des notes suivant l'ordonnance sur la formation et le plan de formation.

Le formulaire des notes de la procédure de qualification et la feuille de notes nécessaire au calcul de la note d'expérience sont téléchargeables sous: <http://qv.berufsbildung.ch>

¹ Editeur: L'Institut fédéral de la formation professionnelle PIFF en collaboration avec le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO. Le manuel est téléchargeable sous www.ehb-schweiz.ch/fr/formationcontinue/expertsauxexamens/Pages/default.aspx

Aperçu: domaines de qualification, note d'expérience et arrondi des notes du travail pratique prescrit (TPP):

**Procédure de qualification
à l'examen final Coiffeuse/
Coiffeur CCF**

		Positions	Pondération
Examen final	Domaine de qualification examen partiel Pondération 20% selon OFPr	Pos.1 Coupes	50%
		Pos. 2 Transformation durable de la forme des cheveux	20%
		Pos. 3 Réalisation de coiffures	20%
		Pos. 4 Service à la clientèle; Soins et traitement du cuir chevelu et des cheveux; Organisation et soin de l'environnement professionnel; Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement	10%
	Domaine de qualification Travail pratique sous forme TPP Pondération 30% selon OFPr Note éliminatoire	Pos. 1 Coupes	40%
		Pos. 2 Modification de la couleur	20%
		Pos. 3 Réalisation de coiffures	20%
		Pos. 4 Service à la clientèle; Soins et traitement du cuir chevelu et des cheveux; Organi- sation et soin de l'environnement professionnel; Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement	20%
	Domaine de qualification connaissances professionnelles Pondération 20% selon OFPr	Pos. 1 Service à la clientèle; Soins et traitement du cuir chevelu et des cheveux; Réalisation de coiffures	50%*
		Pos. 2 Conseil et vente de services et de produits; Coupes	
Pos. 3 Modification de la couleur			
Pos. 4 Transformtion durable de la forme des cheveux			
Pos. 5 Organisation et soin de l'environnement professionnel; Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement			
Pos. 6 Entretien professionnel (oral) - Modification de la couleur - Transformation durable de la forme des cheveux - Réalisation de coiffures		50%	
Domaine de qualification culture générale Pondération 20% selon ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale	*Les points 1 – 5 sont pondérés de manière égale et constituent ensemble 50% de la note du domaine de qualification connaissances professionnelles.		
Note d'expérience Pondération 10% selon OFPr	Note enseignement dans les connaissances professionnelles		

La note globale est arrondie à la décimale

Les positions prescrit dans l'OFPr sont arrondies à une note entière ou à une demie-note

Art. 34 al. 2 OFPr

Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

4 Les domaines de qualification en détail

4.1 Domaines de qualification de l'examen partiel

Dans le domaine de qualification de l'examen partiel, des compétences opérationnelles de base sont examinées pendant 4 heures. Les notices correspondantes (voir la liste en annexe) sont à respecter. Examinés sont les domaines de compétences opérationnelles suivants, à pondérations suivantes:

Position	Domaine de compétences opérationnelles	Pondération
1	• Coupes	50%
2	• Transformation durable de la forme des cheveux	20%
3	• Réalisation des coiffures	20%
4	• Service à la clientèle • Soins et traitement du cuir chevelu et des cheveux • Organisation et soin de l'environnement professionnel • Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement	10%

Les critères d'évaluation sont définis au procès-verbal d'examen. Les critères sont évalués sous forme de notes ou de points. S'il s'agit de points, le total des points se calcule en une note par position (note entière ou demi-note)².

SP = sous-position/CO = compétence opérationnelle

La position 1 se compose des sous-positions (SP) suivantes, pondération 50%

- SP 1.1/CO 4.5: Couper en dégradé progressif, forme combinée. Effectuer sur la tête d'exercice homme, pondération 50%.
- SP 1.2/CO 4.8: Effectuer des techniques d'effilage. Effectuer sur la tête d'exercice homme, pondération 10%.
- SP 1.3/CO 4.9: Couper en combinant plusieurs techniques de coupe. Effectuer sur le modèle enfant, pondération 40%.

La position 2 a la pondération 20% et concerne le CO 6.2:

Transformer la forme des cheveux de façon durable, par différentes techniques et moyens auxiliaires. Effectuer sur le modèle dame selon projet de **coiffure**_{SUISSE}.

La position 3 se compose des sous-positions suivantes, pondération 20%

- SP 3.1/CO 7.1: Mettre les cheveux en forme à l'aide de différents moyens auxiliaires et sèche-cheveux. Effectuer sur la tête d'exercice homme et le modèle enfant.
- SP 3.2/CO 7.4: Coiffer et effectuer le finish. Effectuer sur la tête d'exercice dame à cheveux longs, modèle dame selon projet de **coiffure**_{SUISSE} et modèle enfant.
- SP 3.3/CO 7.2: Effectuer une mise en forme à l'aide de bigoudis et autres moyens auxiliaires. Réaliser sur le modèle dame selon projet de **coiffure**_{SUISSE}.

² La formule de conversion de points en une note figure p. 27 du «Manuel pour expert/es d'examens à la procédure de qualification de la formation professionnelle. Informations et instruments pour la pratique», sous www.ehb-schweiz.ch/fr/formationcontinue/expertsauxexamens/Pages/default.aspx

Moyens auxiliaires: seuls ceux cités à l'art. 17 al. 1 lit. a sont autorisés. Des informations concrètes sur le déroulement de l'examen partiel sont disponibles sur les notices de **coiffure**_{SUISSE} (voir annexe p. 2).

La position 4 se compose des sous-positions suivantes, pondération 10%

- SP 4.1/CO 1.1: Accueillir la clientèle, s'occuper et prendre congé d'elle. Réaliser sur le modèle dame selon projet de **coiffure**_{SUISSE} et le modèle enfant.
- SP 4.2/CO 1.2: Convenir de rendez-vous pour des services. Réaliser sur tous les modèles.
- SP 4.3/CO 1.3: Préparer les étapes de travail. Réaliser sur tous les modèles.
- SP 4.4/CO 1.5: Tenir le fichier clients. Réaliser sur le modèle dame selon projet de **coiffure**_{SUISSE} et la tête d'exercice dame à cheveux longs.
- SP 4.5/CO 3.1: Etablir un diagnostic du cuir chevelu et des cheveux et choisir le produit approprié. Réaliser sur le modèle dame selon projet de **coiffure**_{SUISSE}.
- SP 4.6/CO 3.2: Effectuer un shampoing du cuir chevelu et des cheveux. Réaliser sur le modèle dame selon projet de **coiffure**_{SUISSE}.
- SP 4.7/CO 3.3: Soigner le cuir chevelu. Réaliser sur le modèle dame selon projet de **coiffure**_{SUISSE}.
- SP 4.8/CO 8.1: Soigner et maintenir les outils de travail, l'environnement professionnel, veiller à l'hygiène du salon selon les prescriptions internes à la branche. Réaliser sur tous les modèles.
- SP 4.9/CO 8.3: Connaître les aspects économiques et écologiques liés à la gestion de l'entreprise et planifier son perfectionnement professionnel. Réaliser sur tous les modèles.
- SP 4.10/CO 9.2: Prévenir les accidents. Réaliser sur tous les modèles.

4.2 Domaine de qualification du travail pratique prescrit (TPP)

Dans le domaine de qualification du travail pratique prescrit, la personne apprenante ou candidate doit prouver être capable d'effectuer les tâches correctement, conformément aux exigences et à la situation.

Le TPP dure 6 heures. Les notices correspondantes (voir la liste en annexe) sont à respecter. Examinés sont les domaines de compétences opérationnelles suivants, à pondérations suivantes:

Position	Domaine de compétences opérationnelles	Pondération
1	• Coupes	40%
2	• Modification de la couleur	20%
3	• Réalisation de coiffures	20%
4	• Service à la clientèle • Soins et traitement du cuir chevelu et des cheveux • Organisation et soin de l'environnement professionnel • Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement	20%

Les critères d'évaluation de l'examen oral sont définis au procès-verbal. L'évaluation des critères se fait en notes ou en points. S'il s'agit de points, le total des points se calcule en une note par position (notes entières ou demi-notes)³.

SP = sous-position / **CO** = compétence opérationnelle

³ La formule de conversion de points en une note figure p. 27 du «Manuel pour expert/es d'examens à la procédure de qualification de la formation professionnelle. Informations et instruments pour la pratique», sous www.ehb-schweiz.ch/fr/formationcontinue/expertsauxexamens/Pages/default.aspx

Position 1 se compose des sous-positions suivantes, pondération 40%

- SP 1.1/CO 4.6: Effectuer la coupe au rasoir. Réaliser sur le modèle homme, pondération 30%.
- SP 1.2/CO 4.9: Couper en combinant plusieurs techniques de coupe. Réaliser sur le modèle dame à effet de couleur selon propre projet et le modèle homme coupe à transition, pondération 70%.

Position 2 se compose des sous-positions suivantes, pondération 20%

- SP 2.1/CO 5.2: Effectuer des modifications de la couleur. Réaliser sur le modèle dame effet de couleur selon propre projet.
- SP 2.2/CO 5.3: Appliquer différentes techniques de mèches avec des moyens auxiliaires appropriés. Réaliser sur le modèle dame effet de couleur selon propre projet.

Position 3 se compose des sous-positions suivantes, pondération 20%

- SP 3.1/CO 7.1: Mettre les cheveux en forme à l'aide de différents moyens auxiliaires et sèche-cheveux. Réaliser sur tous les modèles.
- SP 3.2/CO 7.3: Modifier la forme des cheveux à l'aide d'appareils chauffants. Réaliser sur le modèle dame avec brushing technique et transformation.
- SP 3.3/CO 7.4: Coiffer et effectuer le finish. Réaliser sur tous les modèles.

La position 4 se compose des sous-positions suivantes, pondération 20%

- SP 4.1/CO 1.1: Accueillir la clientèle, s'occuper et prendre congé d'elle. Réaliser sur tous les modèles.
- SP 4.2/CO 1.2: Convenir de rendez-vous pour des services. Réaliser sur tous les modèles.
- SP 4.3/CO 1.3: Préparer les étapes de travail. Réaliser sur tous les modèles.
- SP 4.4/CO 1.5: Tenir le fichier clients. Réaliser sur le modèle dame effet de couleur selon propre projet et modèle homme coupe au rasoir.
- SP 4.5/CO 2.1: Conseiller et vendre des services. Réaliser sur le modèle dame effet de couleur selon propre projet.
- SP 4.6/CO 2.2: Conseiller et vendre des produits. Réaliser sur le modèle homme coupe au rasoir.
- SP 4.6/CO 3.1: Etablir un diagnostic du cuir chevelu et des cheveux et choisir le produit approprié. Réaliser sur le modèle homme coupe au rasoir.
- SP 4.7/CO 3.2: Effectuer un shampoing du cuir chevelu et des cheveux. Réaliser sur le modèle dame effet de couleur selon propre projet.
- SP 4.8/CO 3.4: Soigner les cheveux. Réaliser sur le modèle dame effet de couleur selon propre projet.
- SP 4.9/CO 8.1: Soigner et maintenir les outils de travail, l'environnement professionnel, veiller à l'hygiène du salon selon les prescriptions internes à la branche. Réaliser sur tous les modèles.
- SP 4.10/CO 8.3: Connaître les aspects économiques et écologiques liés à la gestion de l'entreprise et planifier son perfectionnement professionnel. Réaliser sur tous les modèles.
- SP 4.11/CO 9.2: Prévenir les accidents. Réaliser sur tous les modèles.

4.3 Domaine de qualification connaissances professionnelles

Dans le domaine de qualification connaissances professionnelles, la personne apprenante ou candidate doit prouver avoir acquis les connaissances nécessaires à exercer un métier avec succès. L'examen se déroule vers la fin du 6^{ème} semestre et dure 3 heures pour l'écrit, 30 minutes pour l'oral.

Examinés sont les domaines de compétences opérationnelles scolaires suivants, dans les formes d'examen citées et à pondérations suivantes:

Position	Domaine de compétences opérationnelles	Durée de		Pondération
		écrit	oral	
1	<ul style="list-style-type: none"> • Service à la clientèle • Soins et traitement du cuir chevelu et des cheveux • Réalisation de coiffures 	180 min.		50%
2	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil et vente de services et de produits • Coupes 			
3	<ul style="list-style-type: none"> • Modification de la couleur 			
4	<ul style="list-style-type: none"> • Transformation durable de la forme des cheveux 			
5	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et soin de l'environnement professionnel • Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement 			
6	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien technique <ul style="list-style-type: none"> - Modification de la couleur - Transformation durable de la forme des cheveux - Réalisation de coiffures 		30 min.	50%

Les critères d'évaluation de l'examen oral sont définis au procès-verbal. L'évaluation des critères se fait en notes ou en points. S'il s'agit de points, le total des points se calcule en une note par position (notes entières ou demi-notes)⁴.

Les points 1 – 5 sont pondérés de manière égale et constituent ensemble 50% de la note du domaine de qualification connaissances professionnelles.

La position 1 se compose des sous-positions suivantes, pondération 10%

- SP 1.1/CO 1.1: Accueillir la clientèle, s'occuper et prendre congé d'elle.
- SP 1.2/CO 1.2: Convenir de rendez-vous pour des services.
- SP 1.3/CO 1.3: Préparer les étapes de travail.
- SP 1.4/CO 1.4: Gérer les critiques et réclamations de la clientèle.
- SP 1.5/CO 1.5: Tenir le fichier clients.
- SP 1.6/CO 3.1: Etablir un diagnostic du cuir chevelu et des cheveux et choisir un produit approprié.
- SP 1.7/CO 3.2: Effectuer un shampoing du cuir chevelu et des cheveux.
- SP 1.8/CO 3.3: Soigner le cuir chevelu.
- SP 1.9/CO 3.4: Soigner les cheveux.
- SP 1.10/CO 7.1: Mettre les cheveux en forme à l'aide de différents moyens auxiliaires et sèche-cheveux.
- SP 1.11/CO 7.2: Effectuer une mise en forme à l'aide de bigoudis et autres moyens auxiliaires.
- SP 1.12/CO 7.3: Modifier la forme des cheveux à l'aide d'appareils chauffants.
- SP 1.13/CO 7.4: Coiffer et effectuer le finish.

⁴ La formule de conversion de points en une note figure p. 27 du «Manuel pour expert/es d'examens à la procédure de qualification de la formation professionnelle. Informations et instruments pour la pratique», sous www.ehb-schweiz.ch/fr/formationcontinue/expertsauxexamens/Pages/default.aspx

La position 2 se compose des sous-positions suivantes, pondération 10%

- SP 2.1/CO 2.1: Conseiller et vendre des services.
- SP 2.2/CO 2.2: Conseiller et vendre des produits.
- SP 2.3/CO 2.3: Conseiller et vendre des moyens auxiliaires pour les soins à domicile.
- SP 2.4/CO 2.4: Présenter et stocker des produits de vente et services.
- SP 2.5/CO 2.5: Suivre des formations continues.
- SP 2.6/CO 4.9: Couper en combinant plusieurs techniques de coupe.
- SP 2.7/CO 4.10: Tailler et raser différentes formes de barbes.

La position 3 se compose des sous-positions suivantes, pondération 10%

- SP 3.1/CO 5.1: Etablir le diagnostic et planifier les modification de couleur.
- SP 3.2/CO 5.2: Effectuer des modifications de la couleur.
- SP 3.3/CO 5.3: Appliquer différentes techniques de mèches avec des moyens auxiliaires appropriés.

La position 4 se compose des sous-positions suivantes, pondération 10%

- SP 4.1/CO 6.1: Etablir le diagnostic et choisir les produits de transformation.
- SP 4.1/CO 6.2: Transformer la forme des cheveux de façon durable, par différentes techniques et moyens auxiliaires.

La position 5 se compose des sous-positions suivantes, pondération 10%

- SP 5.1/CO 8.1: Soigner et maintenir les outils de travail, l'environnement professionnel, veiller à l'hygiène du salon selon les prescriptions internes à la branche.
- SP 5.2/CO 8.3: Connaître les aspects économiques et écologiques liés à la gestion de l'entreprise et planifier son perfectionnement professionnel.
- SP 5.3/CO 9.1: Eliminer les déchets.
- SP 5.4/CO 9.2: Prévention des accidents.

La position 6 se compose en sous-positions suivantes, pondération 50%

- SP 6.1/Domaine de compétence opérationnelle 5: Modification de la couleur
- SP 6.2/Domaine de compétence opérationnelle 6: Transformation durable de la forme des cheveux
- SP 6.3/Domaine de compétence opérationnelle 7: Réalisation de coiffures

4.4 Domaine de qualification culture générale

Le domaine de qualification culture générale suit l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 sur les exigences minima de culture générale dans la formation professionnelle initiale (SR 412.101.241).

5 Note d'expérience

La note d'expérience est définie dans l'ordonnance sur la formation. La fiche de notes nécessaire au calcul est téléchargeable sous <http://qv.berufsbildung.ch>

6 Données organisationnelles

6.1 Inscription à l'examen

L'autorité cantonale procède à l'inscription.

6.2 Réussite de l'examen

Les normes de réussite sont ancrées dans l'ordonnance sur la formation.

6.3 Publication du résultat d'examen

Les résultats d'examen sont publiés suivant les dispositions cantonales.

6.4 Empêchement en cas de maladie ou d'accident

En cas d'empêchement de passer la PQ pour maladie ou accident, la procédure suit les prescriptions cantonales.

6.5 Répétitions de l'examen

Les dispositions sur le redoublement sont ancrées dans l'ordonnance sur la formation.

6.6 Recours

Le recours suit le droit cantonal.

6.7 Archivage

L'archivage des pièces d'examen suit le droit cantonal. Les produits issus dans le cadre des ICT sont propriété de l'entreprise formatrice.

Entrée en vigueur

Les présentes directives de la procédure de qualification avec examen final Coiffeuse/Coiffeur CFC entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et prévalent jusqu'à révocation.

Berne, le 31 janvier 2018
coiffureSUISSE



Damien Ojetti, Président central

A sa séance du 17.11.2014, la commission suisse du développement professionnel et qualité a pris position sur les présentes dispositions exécutoires de la procédure de qualification à examen final de Coiffeuse/Coiffeur CFC.

Notice sur le domaine de qualification connaissances professionnelles position 6 entretien professionnel oral (30 minutes)

selon l'Ordonnance sur la formation professionnelle/le plan de formation du 1^{er} novembre 2013

Position 6 Domaine de compétences opérationnelles (DCO)

DCO 5 Modification de la couleur

DCO 6 Transformation durable de la forme des cheveux

DCO 7 Réalisation de coiffures

Sous-position 6.1

DCO 5 Modification de la couleur

DOMAINE DE COMPÉTENCE 5.1:
Etablir le diagnostic et planifier les modifications de couleur

Objectif évaluateur 5.1.1

J'explique à un professionnel l'utilisation du méchier selon des exemples concrets de coloration.

Expliquer le maniement de la palette de couleurs d'après un exemple de cas.

Objectif évaluateur 5.1.5

J'explique l'importance des points du diagnostic pour une coloration.

Expliquer selon des exemples de cas et des illustrations:

- Couleur initiale,
- Couleur souhaitée,
- Structure capillaire,
- Résistance capillaire,
- Proportion de cheveux blancs,
- Première coloration, ou émergences,
- Etat du cuir chevelu.

Objectif évaluateur 5.1.8

J'explique les étapes de planification d'une coloration selon des exemples concrets.

Expliquer selon des exemples de cas et des illustrations:

- Degré de couverture de la couleur,
- Choix du colorant,
- Nature du produit,
- Concentration du peroxyde d'oxygène (H₂O₂),
- Proportion du mélange,
- Technique d'application,
- Temps de pause,
- Soins postérieurs.

DOMAINE DE COMPÉTENCE 5.3:
Appliquer différentes techniques de mèches avec des moyens auxiliaires appropriés

Objectif évaluateur 5.3.2

J'explique l'effet des différentes techniques de mèches.

Sous-position 6.2

DCO 6 Transformation durable de la forme des cheveux

DOMAINE DE COMPÉTENCE 6.1:

Etablir le diagnostic et choisir les produits de transformation

Objectif évaluateur 6.1.1

Je justifie les étapes de planification conformes au diagnostic.

Expliquer selon des exemples de cas et des illustrations:

- Structure des cheveux,
- Force des cheveux,
- Coupe transversale capillaire,
- Retombée,
- Longueur des cheveux
- Epaisseur des cheveux,
- Etat du cuir chevelu,
- Méthode de coiffage désirée,
- Habitudes de coiffage et de soins.

Objectif évaluateur 6.1.3

J'explique mon choix du produit de modification chimique convenant à la structure capillaire

DOMAINE DE COMPÉTENCE 6.2:

Transformer la forme des cheveux de façon durable, par différentes techniques et moyens auxiliaires

Objectif évaluateur 6.2.1

J'analyse la technique de travail de modification chimique à l'aide d'exemples concrets.

Analyser la technique de permanente appropriée, d'après un exemple de cas.

Sous-position 6.3 DCO 7 Réalisation de coiffures

<p>DOMAINE DE COMPÉTENCE 7.1: Mettre les cheveux en forme à l'aide de différents moyens auxiliaires et sèche-cheveux</p>	<p><u>Objectif évaluateur 7.1.2</u> J'explique sur la base d'illustrations de coiffures le choix approprié des brosses</p>
<p>DOMAINE DE COMPÉTENCE 7.2: Effectuer une mise en forme à l'aide de bigoudis et autres moyens auxiliaires</p>	<p><u>Objectif évaluateur 7.2.3</u> J'explique sur la base d'illustrations le choix des techniques pour la pose de bigoudis.</p>
<p>DOMAINE DE COMPÉTENCE 7.3: Modifier la forme des cheveux à l'aide d'appareils chauffants</p>	<p><u>Objectif évaluateur 7.3.2</u> J'explique le choix des appareils chauffants d'après des illustrations de coiffures:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fer à friser, • Fer à lisser, • Fer à gaufrer, • Bigoudis chauffants, • Brosse thermo.
<p>DOMAINE DE COMPÉTENCE 7.4: Coiffer et effectuer le finish</p>	<p><u>Objectif évaluateur 7.4.2</u> J'explique sur la base d'illustrations le choix de la technique de coiffage.</p>
	<p><u>Objectif évaluateur 7.4.6</u> J'explique sur la base d'illustrations le choix des produits de coiffage et de finish.</p> <p>Expliquer selon des illustrations le choix de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La brosse appropriée • La technique d'enroulement appropriée • Les appareils chauffants appropriés • La technique de coiffage appropriée • Les produits de styling et de finish appropriés
<p>Exemples de cas</p>	<p>Recommander des coiffures souhaitées par la clientèle, conformes à la forme du visage et de la tête.</p>